



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 098

Séance du 28 juillet 2021

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS 2021 DES ACCUEILS DE LOISIRS

L'an deux mille vingt et un, le 28 juillet à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 juillet 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Céline COLLET-DUFAYS et Valérie BERTIN et Messieurs Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Alain DETOLLE, Alex SAINTRAPT, Didier TERNAT et Claude BIALOUX.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Luc LEGER et Laurent LHERITIER

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 16 juin 2021, le Bureau communautaire a fixé les tarifs des séjours des ALSH en fonction des données connues, tout en sollicitant un maximum de financements.

Le nombre d'inscriptions au séjour à Voutézac prévu de 24 enfants est atteint.

Le dispositif des colos apprenantes a pu être obtenu pour 17 des 24 places (financement à 70%), ainsi qu'un financement de 80% du plus fort tarif (192 €) soit $17 \times 192 \text{ €} = 3\,264 \text{ €}$

Le pass temps libre de la CAF permet un financement de 90 € par enfant : $24 \times 90 \text{ €} = 2\,160 \text{ €}$, auxquels s'ajoutent la prestation de service habituelle de 612 €

Le coût du séjour hors salaires est de 6 978 € auxquels s'ajoute environ 2 500 € de salaires.

Il est donc possible de ramener la part des familles à 40 € : $24 \times 40 \text{ €} = 960 \text{ €}$

Laissant en reste à charge à la Communauté 2 482 €

Il est proposé au Bureau de :

- Modifier les tarifs du séjour de Voutézac comme suit :

Séjour d'été pour les 7-10 ans à Voutézac :

- Suppression des tranches par coefficient
- Tarif unique de 40 € par enfant

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Accepte la modification de tarifs** proposée pour le séjour à Voutézac tenant compte des aides financières obtenues.

Ainsi fait et délibéré le 28 juillet 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

13 AOUT 2021

La Présidente,
Valérie BERTIN

